

**Pour lutter contre la grippe saisonnière,  
le seul moyen est le vaccin !**

Communiqué de la Cnam Gironde / 10 Octobre 2013

D'origine virale, **la grippe saisonnière est une infection respiratoire aiguë très contagieuse** qui réapparaît chaque automne et dure jusqu'au printemps. Une grippe pouvant se compliquer très vite, **il faut être prévoyant, se protéger mais aussi protéger son entourage en se faisant vacciner.**

Chez les **personnes fragiles**, comme les **personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques**, la grippe peut se compliquer de troubles respiratoires.

Parce que la vaccination est le seul moyen pour se protéger contre la grippe et éviter ce type d'aggravations, qui peuvent s'avérer mortelles, la Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde invite les **personnes fragiles à se faire vacciner gratuitement d'ici le 31 janvier 2014.**

**Le vaccin est pris en charge à 100%\* pour :**

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse,
- les personnes atteintes de certaines affections,
- les personnes obèses,
- l'entourage familial de nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave,
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médicosocial d'hébergement quel que soit l'âge,
- certains professionnels de santé.

**\*L'injection du vaccin est prise en charge selon les tarifs habituels de remboursement de l'Assurance Maladie.**

**Gironde : un taux de participation en baisse**

**51%** : c'est le taux de participation à la dernière campagne contre la grippe saisonnière de 2012, contre **55% en 2011.**



Pour en savoir + rendez-vous sur [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr) ou contactez le 3646